



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Santé des végétaux : Un premier foyer de la bactérie *Xylella fastidiosa* détecté en Occitanie**

4 septembre 2020

**La bactérie *Xylella fastidiosa* vient d'être détectée en Occitanie, région jusqu'à présent indemne, dans un établissement de production et de revente aux particuliers de végétaux d'ornements. La contamination a été identifiée sur un échantillon de lavandin (*Lavandula x intermedia*, variété « Grosso ») dans le cadre d'une inspection de routine réalisée en août 2020 par les services régionaux de la protection des végétaux du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Des mesures de lutte obligatoire sont immédiatement mises en place. La bactérie constitue un danger pour les végétaux mais ne présente aucun risque pour la santé humaine.**

Des mesures de précaution immédiates ont été prises, dont l'arrêt de toute commercialisation des végétaux de cet établissement, tandis qu'un traitement phytosanitaire a été appliqué sur l'ensemble du site. Un périmètre d'un rayon de 2,5 kilomètres autour du site a été établi afin d'empêcher, par des mesures de surveillance et d'arrachage, toute propagation de la maladie.

L'enquête de traçabilité est en cours afin de déterminer l'origine de l'infection. Une série de prélèvements est réalisée sur l'ensemble des autres végétaux sensibles à la bactérie situés dans la zone infectée afin de déterminer l'ampleur de l'infection. À ce jour, 200 prélèvements supplémentaires ont été réalisés et transmis aux laboratoires pour analyse ; ces analyses sont en cours, en particulier pour tenter de déterminer la sous-espèce de la bactérie.

Conformément aux dispositions prévues dans le règlement européen (UE) 2020/1201, l'ensemble des végétaux sensibles à *Xylella fastidiosa* présents dans la zone infectée seront arrachés dans les prochains jours.

L'Etat au travers du Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental accompagnera les entreprises concernées.

Détectée pour la première fois sur le territoire français en 2015, *Xylella fastidiosa* est une bactérie qui s'attaque à plus de 200 espèces végétales et qui fait l'objet d'une lutte obligatoire en vertu de la réglementation européenne et nationale. Les symptômes de la maladie sont difficiles à reconnaître et il n'existe aucun traitement.

Jusqu'à présent, seules deux régions présentaient des foyers de la maladie en France : la Corse (toute l'île est considérée comme une zone infectée) et Provence-Alpes Côte d'Azur. Depuis le premier foyer en 2015, près de 50 000 échantillons ont été prélevés et analysés, dont 2,8 % de positifs.

Toutes les filières de production agricoles sont exposées à un risque de contamination (vigne, oliviers, arbres fruitiers du genre *Prunus*, agrumes, luzernes, espèces ornementales, etc.). La bactérie constitue aussi un danger pour les végétaux non cultivés qui peuvent présenter un intérêt social, environnemental ou patrimonial particulier, telles que les espèces endémiques.

## Contacts presse

### **Service de presse de Julien Denormandie**

Tel : 01 49 55 59 74

[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

### **Service de presse du ministère**

Tel : 01 49 55 60 11

[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Hôtel de Villeroy

78 bis, rue de Varenne

75007 PARIS

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

[www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

@Min\_Agriculture